

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 août 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N° 655

présenté par
Mme Lebec, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 41

Compléter ainsi l'alinéa 51 :

« relative à la croissance et la transformation des entreprises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.